

Contrat de Location de matériel événementielle

Entre les soussignés :

Baptmentiel
Baptiste BONNET
5 rue Victor Schoelcher
91470 Forges-les-Bains
064773568
baptmentiel@gmail.com

et

M. / Mme

Adresse

.....

Téléphone fixe ou portable :

Adresse mail :

Il a été convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 – DURÉE

La durée de location est prévue du au Tout dépassement de la durée du contrat, sans en avoir informé Baptiste BONNET, entrainera une facturation supplémentaire au minimum à 1 semaine de location.

ARTICLE 2 – TRANSPORT

Le transport du matériel loué, est à la charge du signataire du contrat ou par Baptiste BONNET si le forfait montage/démontage à était souscrit.

ARTICLE 3 – MONTAGE, DÉMONTAGE et UTILISATION

Le montage et le démontage est réalisé par vos soins ou par Baptiste BONNET si le forfait montage/démontage à était souscrit. Un état des lieux pré et post location sera établi.

Pour la location d'un barnum vous devez impérativement être sur que les conditions météo sont favorables avant toute mise en place et utilisation d'un barnum Dans le but de diminuer le risque d'éventuels dégâts, le montage et le démontage du matériel devra être réalisé au minimum par 3 adultes – l'idéal étant 4 personnes.

Pour la location d'une sonorisation, assurez-vous d'être branché sur une prise indépendante. Dans le but de diminuer le risque d'éventuels dégâts, le montage et le démontage du matériel devra être réalisé au minimum par 1 adulte

Pour la location de jeux de lumières assurez vous que le trépied soit bien stable et dans un endroit à l’abri des mouvements. Le trépied ne doit pas être collé à un mur pour permettre au ventilateur des différentes lumières de fonctionner. Tous les jeux de lumière sont branchés sur une seule multiprise fournie et cette multiprise doit être branchée sur une prise indépendante. Dans le but de diminuer le risque d’éventuels dégâts, le montage et le démontage du matériel devra être réalisé au minimum par 1 adulte – l’idéal étant 2 personnes.

ARTICLE 4 – RESPONSABILITÉ, DÉGATS, INTEMPÉRIES

Le matériel loué est sous la responsabilité du signataire du contrat jusqu’à la restitution effective. Les dégâts occasionnés sur matériel loué, à l’exception de l’usure normale, sont à charge du signataire. En cas de perte, vol, destruction ou autre, le signataire s’engage à prendre en charge les frais de réparation ou de rachat du matériel perdu, volé ou détruit.

Baptiste BONNET ne pourra être tenu responsable de la non-utilisation ou utilisation partielle du matériel loué, quelles qu’en soient les raisons.

ARTICLE 5 – ASSURANCE

Baptiste BONNET ne pourra être tenu responsable des accidents qui surviennent durant le transport et la durée de la location. La souscription d’une assurance Responsabilité Civile mais aussi d’une assurance Tous Risques sont vivement conseillées afin de couvrir tous les dégâts.

ARTICLE 6 – RÉSERVATION, ANNULATION, RÈGLEMENT

La réservation sera effective seulement après signature du contrat et le paiement de la location. En cas d’annulation du contrat de la part du locataire, l’intégralité de la somme, ainsi que la caution seront restituées au locataire. Les chèques devront être libellés au nom de Baptiste BONNET

ARTICLE 7 – CAUTION

Un chèque de caution sera demandé pour la location du matériel événementiel. Le chèque de caution devra être libellé au nom de Baptiste BONNET en suivant le tableau suivant.

| Matériel | Prix | Quantité | Total |
|---------------------------|-------------|-----------------|--------------|
| Barnum intégrale | 400 € | | |
| Barnum (toit) | 300 € | | |
| Pack éclairage barnum | 50 € | | |
| Pack radiateur électrique | 50 € | | |
| Pack lumières 1 | 200 € | | |
| Pack lumières 2 | 300 € | | |
| Pack lumières 3 | 400 € | | |
| Par 54 led | 50 € | | |
| Machine à fumer | 50 € | | |
| Sonorisation | 300 € | | |
| Chèque caution | | | |

Je soussigné M./Mme déclare accepter les termes du contrat ci-dessus.

Fait en deux exemplaires à Forges-les-Bains le

Baptiste BONNET (Baptmentiel)
Signature

Le Locataire.....
Signature précédée de la mention "lu et approuvé"

Etat des lieux du matériel :

| | Observation | Signature Baptiste BONNET (Baptmentiel) | Signature Locataire |
|--|-------------|---|------------------------|
| Etat des lieux Avant Location Date : | | | |
| Etat des lieux Après Location Date : | | | |